

## Résumé des principales décisions du plénum du Conseil général du 14.02.2023

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19.12.2022

Le procès-verbal du 19.12.2022 est **accepté** par 48 oui, 0 non et 0 abstention.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20.12.2022

Le procès-verbal du 20.12.2022 est **accepté** par 51 oui, 0 non et 0 abstention.

### 3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général sur la modification partielle du RCCZ - Antennes et autres installations analogues

L'entrée en matière est **acceptée** par 51 oui, 0 non et 0 abstention.

#### 1) amendement CEU

Article 25 bis : Antennes et autres installations analogues

3 Dans les secteurs situés en zone à bâtir, les antennes situées à l'extérieur des bâtiments ~~et visibles du public~~ sont soumises aux prescriptions spéciales suivantes ...

L'amendement est **accepté** par 45 oui, 4 non et 1 abstention

#### 2) amendement CEU

Article 25bis : Antennes et autres installations analogues 3 d) Les antennes doivent être installées prioritairement dans les secteurs non destinés principalement à l'habitation. Les possibilités d'implantation sont définies par le degré de priorité applicable au secteur : iii. Secteur de priorité 3 : [...] ainsi que zones d'intérêt général et zones mixtes destinées principalement à l'habitat ou utilisées principalement pour le séjour prolongé des personnes (ex : habitat, homes, **crèches**, écoles, **hôpitaux**, etc.)

L'amendement est **accepté** par 38 oui, 13 non et 0 abstention

#### 3) amendement

Dépositaire M. Vincent Boand, UDC : Suppression de la let. c) ~~Une attention particulière sera accordée au respect des exigences applicables aux zones et objets présentant un intérêt esthétique, en particulier celles applicables aux zones de protection des sites construits, aux secteurs sensibles, aux zones de coteau et coteau sensible, à la zone de protection vieille ville, aux zones de villages et hameaux et à la protection du patrimoine bâti ; dans de tels secteurs les antennes peuvent être interdites pour des motifs esthétiques.~~

L'amendement est **refusé** par 42 non, 8 oui, 0 abstention

Le vote final sur le message amendé. Celui-ci est **accepté** par 50 oui, 1 non et 0 abstention

### 4. Crédits supplémentaires 06 à 17.2022

Les crédits supplémentaires sont acceptés

## **5. Résolution : bilan des amendements acceptés**

La résolution demandant au Conseil municipal d'informer avec précision le Conseil général sur la mise en œuvre des amendements acceptés lors de l'analyse d'un budget est **acceptée** par 33 oui, 18 non, 0 abstention.

## **6. Réponse au postulat : gratuité des transports publics sédunois aux personnes en âge AVS**

Réponse au postulat demandant d'offrir la gratuité des transports publics aux personnes en âge AVS

### **Réponse de la municipalité**

Au vu du système de financement actuel des bus sédunois et des risques non négligeables de la mise en œuvre de la solution ci-dessus, des tarifs très attractifs des Bus Sédunois et du demi-tarif offert de facto aux seniors en âge AVS, le Conseil municipal propose de ne pas mettre en œuvre la gratuité des bus sédunois pour les personnes en âge AVS.

## **7. Réponse au postulat : Extension du tarif réduit des bus sédunois jusqu'à 25 ans**

Un postulat interpartis a été déposé afin d'étendre le tarif réduit des jeunes de moins de 25 ans pour les titres de transport individuels et pas uniquement pour les abonnements.

### **Réponse de la municipalité**

De ce fait, le conseil municipal décide aujourd'hui de ne pas appliquer la réduction demi-tarif pour les jeunes de moins de 25 ans pour tous les titres de transport. Le conseil municipal est persuadé que les nombreuses améliorations progressivement implémentées doivent permettre d'attirer cette frange de la population à utiliser les transports en commun (augmentation des cadences, extension territoriale de la desserte, harmonisation tarifaire, promotion et communication, etc.)

Le vote est demandé.

La réponse de la municipalité est **acceptée** par 30 oui, 21 non, 0 abstention.

## **8. Réponse à la motion : Les places de parc pour vélos doivent être prises en compte lors de constructions ou de rénovations**

Cette motion propose une modification partielle du RCCZ qui aille dans le sens d'une égalité de traitement entre la voiture et le vélo.

### **Réponse de la municipalité**

En réponse à la motion votée par le conseil général en date du 20 décembre 2022, le conseil municipal informe le conseil général que les démarches et procédures concernant l'obligation de créer des places pour le stationnement des vélos ont d'ores et déjà été initiées. Ces nouvelles dispositions sont incluses dans la révision prioritaire du RCCZ qui, après avoir été préavisée par les services cantonaux et mise à l'information publique, seront mises à l'enquête publique et à l'approbation du conseil général dans le courant 2023.

## 9. Examen et vote du Postulat : Transports publics à Uvrier

Le postulat demande une étude approfondie sur :

- L'introduction d'un service de bus reliant les différents quartiers d'Uvrier et la gare CFF de St Léonard ;
- La possibilité d'étendre ce service ultérieurement à la commune voisine de St-Léonard en étudiant ce projet en collaboration avec cette dernière.

Le postulat est **refusé** par 18 oui, 30 non et 3 abstentions

## 10. Examen et vote du Postulat : Win 3 : Des seniors bénévoles comme aides en classe

Le postulat demande d'étudier le projet intergénérationnel Win 3

Le postulat est **accepté** par 48 oui, 0 non et 2 abstentions

## 11. Examen et vote du Postulat : Pour encourager la plantation d'arbustes indigènes

Le postulat demande d'étudier une série de mesures afin d'encourager la biodiversité dans le bassin sédunois

Le postulat est **accepté** par 26 oui, 24 non et 0 abstention

## 12. Informations de la Municipalité

Postulat sur **l'horaire continu** : les postulants ont été rencontrés ; une information sera donnée lors d'un prochain plénum

Motion sur **les indemnités des autorités** : la réponse sera apportée lors du prochain plénum

Un message sur le projet de **fusion Sion-Veysonnaz** sera transmis dans les prochains jours pour décision le 4 avril

**Plan directeur intercommunal** : les travaux continuent dans le cadre de l'agglomération Valais central

**Archipel** (anciens abattoirs) : 1<sup>er</sup> parc public de Ronquoz 21, maison de quartier et association tournée vers l'économie circulaire

**Energypolis SA** : la société va être créée afin de gérer l'écosystème du campus et le futur parc de l'innovation

**Archéologie** : une application de réalité augmentée est en cours de développement pour la basilique sous le Scex. La valorisation des thermes de St-Théodule fait l'objet de réflexions

**Brunch des associations** : 160 personnes ont répondu à l'invitation de la Ville dans la salle du Sacré-Cœur

**Application Ville de Sion** : l'application est en ligne et offre des informations sur les manifestations, les lieux publics et l'actualité de la Ville.

Le Vice-président du Conseil général : A. Dubuis, 15.02.2023